

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 JUILLET 2019

Date de la convocation :

4 juillet 2019

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le 9 juillet, à 20 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAULT, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) :

Secrétaire de séance : Mme DEGAS

D2019-17 : FONDS DE CONCOURS DE LA CCPC – INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019

Madame le Maire expose que le Conseil communautaire, par délibération en date du 11 juin 2018 a attribué aux communes un fond de concours à hauteur de 6 € par habitant, afin de financer des dépenses d'investissement en 2019.

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 2 520 €

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2019 (quel que soit la nature de l'investissement) et ne doit pas dépasser 50% du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT – subventions perçues).

Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante :

INTITULE DE L'OPERATION : **Aménagement de la place du centre-bourg -Mobilier urbain**
PLAN DE FINANCEMENT :

| INVESTISSEMENT | MONTANT HT | FINANCEMENT | MONTANT |
|----------------------|------------|-----------------------|------------|
| Mobilier urbain | 5040.00 € | Fond de concours CCPC | 2 520.00 € |
| | | Autofinancement | 2 520.00 € |
| Total Investissement | 5 040.00 € | Total financement | 5 040.00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus

APPROUVE le Plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20190709-D2019-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2019

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 11 juillet 2019.

GAUME Marie-Jo., Maire

